



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2016

Compte-rendu

Nombre de délégués titulaires	:	38
Ont pris part à la délibération	:	35
Date de convocation	:	01/04/2016

L'an deux mille seize, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts, à la maison communautaire à Montbozon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul PRETOT, Maire de Loulans-Verchamp.

Etaient présents : G. Parent, C. Grangeot et N. Seriot (Beaumotte-Aubertans), F. Sarrazin (Besnans), S. Laurent (Bouhans-les-Montbozon), P. Pretot (Cenans), B. Jeannerod (Chassey-Les-Montbozon), JM. Grosjean (Cognières), D. Pageaux (Echenoz-Le-Sec), A. Jourdet (Filain), JL. Cattin (Fontenois-Les-Montbozon), H. Pretot (Larians-Munans), MP. Paggi (La Demie), D. Millefert (Le Magnoray), JP. Pretot, F. Chauvey et G. Blondel (Loulans-Verchamp), P. Marilly (Maussans), C. Urlacher et G. Wolfersperger (Montbozon), S. Fleuret et D. Hezard (Neurey-Les-La Demie), D. Bas (Ormenans), M. Cislighi (Roche-Sur-Linotte), JF. Mouillet (Thieffrans), C. Beauprêtre (Thienans), M. Gauthier et D. Pagani (Vallerois-Lorioz), B. Dussaucy (Vellefaux), F. Larrieu (Villers-Pater), JC. Abrecht (Vy-Les-Filain).

Absents excusés et représentés par pouvoir : M. F. Tarrapey (Authoisson), M. Marchesini (Dampierre-Sur-Linotte), JY. Gamet (Montbozon), J. Chenut (Vellefaux).

Absents excusés et remplacés par les suppléants : A. Delaborde (Cenans), D. Vagnet (Fontenois-Les-Montbozon).

Absents : J. Troutier (Authoisson), P. Siroutot (Besnans), P. Spadetto (Bouhans-Les-Montbozon), C. Bigey (Cognières), D. Criqui (pouvoir annulé car donné à M. Gamet, absent) et E. Ferrand (Dampierre-Sur-Linotte), J. Gros Lambert (Larians-Munans), B. Pelcy et N. Pelcy (La Barre), J. Olivier (La Demie), F. Schumacher (Le Magnoray), JC. Chaillet (Maussans), JF. Bassinet (Roche-Sur-Linotte), P. Labetoulle (Thiénans), N. Mougín (Villers-Pater).

Suppléants présents ne participant pas aux votes : M. Delbos (Chassey-Les-Montbozon), G. Roussel (Echenoz-Le-Sec), F. Marmet (Filain), M. Chevillard (Ormenans), R. Magnenet (Thieffrans), D. Gazon (Vy-Les-Filain).

Le Président, après avoir remercié les élus de leur présence, demande à ce que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour du Conseil. Le 1^{er} point concerne la participation financière de la CCPMC à l'Office de Tourisme du Pays des 7 rivières et le 2nd point est relatif à l'installation d'un écran pour la manifestation cycliste qui aura lieu sur le territoire fin juin.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

1°. Général :

1.1. Approbation des comptes-rendus du Conseil communautaire du 16 février 2016 et du 29 mars 2016.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil du 16 février 2016.

Avant que le compte-rendu du Conseil de mars ne passe au vote, Mr Bas souhaite apporter une précision concernant le point SPANC. En effet, même si cela apparaît dans le compte-rendu, Mr Bas demande si la facturation du coût administratif de la prestation à bel et bien été soumise à validation de l'assemblée. Il faudrait délibérer à nouveau afin de savoir si les coûts administratifs seront, oui ou non, répercutés sur les usagers.

Mr Blondel prend la parole afin de préciser qu'il avait été acté au dernier conseil que la gestion du service SPANC devait être une opération neutre financièrement, mais aussi transparente. Ainsi, en poursuivant cette logique, il paraît nécessaire de facturer les coûts administratifs.

Mme Larrieu précise que pour elle la répercussion du coût administratif du SPANC a été validée au dernier conseil.

Mr Jourdet propose de rajouter ce point à l'ordre du jour du Conseil.

Mr Marilly précise que la décision n'est pas forcément à prendre dans l'immédiat. Il demande donc à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire lorsque le nouveau délégué en charge du SPANC aura été choisi.

La proposition de Mr Marilly est retenue par l'assemblée.

Le Compte-rendu du Conseil communautaire de mars est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mr Prétot donne la parole à Madame Paggi afin de présenter à l'assemblée : les comptes de gestion des syndicats, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2015, la fiscalité, les attributions de compensation ainsi que le budget primitif 2016 (général et les budgets annexes).

1.2. Vote des comptes de gestion 2015 du SIVOS et du Syndicat scolaire de Montbozon : Transfert des résultats au Budget Principal 2016

Madame Paggi explique qu'il convient d'intégrer au CA général de 2015 les résultats d'exécution de ces syndicats scolaires dissous au 31/12/2014 suite à la prise de la compétence scolaire par la Communauté de communes.

Syndicat scolaire de Montbozon : résultats d'exécution du budget principal

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	2 000,48	0,00	0,00	-2 000,48	0,00
Fonctionnement	13 370,52	0,00	0,00	-13 370,52	0,00
TOTAL I	15 371,00	0,00	0,00	-15 371,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	15 371,00	0,00	0,00	-15 371,00	0,00

SIVOS DES 2 CANTONS : résultats d'exécution du budget principal

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-56 655,18	0,00	0,00	56 655,18	0,00
Fonctionnement	60 084,14	0,00	0,00	-60 084,14	0,00
TOTAL I	3 428,96	0,00	0,00	-3 428,96	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 428,96	0,00	0,00	-3 428,96	0,00

Le cumul des résultats donne les sommes suivantes :

Investissement : **- 56 655€18 + 2 000€48 = - 54 654€70**

Fonctionnement : 60 084€14 + 13 370€52 = 73 454€66

Ces résultats seront intégrés au compte de gestion du budget principal 2015.

Le conseil valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, ces comptes de gestion et le transfert des résultats tels que présentés ; ce qui clôturera les comptes des 2 syndicats.

1.3 Vote des comptes de gestion et administratifs 2015

CA / CG Budget principal 2015

		Dépenses	Recettes	Résultat	Intégration syndicats	Résultat clôture 2015
Réalizations de l'exercice	Fonct.	2 804 447,49	3 324 989,47	520 541,98	73 454,66	593 996,64
	Invest.	562 129,26	337 416,99	-224 712,27	-54 654,70	-279 366,97
Reports exercice 2014	Fonct.(002)		605 597,32	605 597,32		605 597,32
	Invest (001)		269 639,86	269 639,86		269 639,86
Total (réalisations + reports)		3 366 576,75	4 537 643,64	1 171 066,89	18 799,96	1 189 866,85
RAR à reporter en 2016		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Fonct	2 804 447,49	3 930 586,79	1 126 139,30	73 454,66	1 199 593,96
	Invest	562 129,26	607 056,85	44 927,59	-54 654,70	- 9 727,11
	TOTAL	3 366 576,75	4 537 643,64	1 171 066,89	18 799,96	1 189 866,85

Les résultats feront l'objet d'un report au 002 (1 189 866.85€) et au 001 (9 727.11€) au budget primitif 2016. Une affectation au 1068 (Invest Recettes) pour 9 727.11€ sera inscrite au budget primitif 2016.

Les comptes de gestion et administratifs sont en accord.

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, ces résultats, approuve le compte de gestion et le CA et autorise les reports au budget primitif 2016.

CA / CG Budget ZA 2015

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Fonct.	892 980.46	893 813.79	833.33
	Invest.	936 052.13	883 412.25	-52 639.88
Reports exercice 2014	Fonct. (002)	0.00	414 346.90	414 346.90
	Invest (001)	416 063.21	0.00	-416 063.21
Total (réalisations + reports)		2 245 095.80	2 191 572.94	-53 522.86
RAR à reporter en 2016		0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Fonct	892 980.46	1 308 160.69	415 180.23
	Invest	1 352 115.34	883 412.25	-468 703.09
	TOTAL	2 245 095.80	2 191 572.94	-53 522.86

Les résultats feront l'objet d'un report au 002 (415 180.23€) et au 001 (468 703.09€) au budget primitif 2016. Les comptes de gestion et administratifs sont en accord.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité des membres présents et représentés ces résultats, approuve le compte de gestion et le CA et autorise les reports au budget primitif 2016.

CA / CG Budget OM 2015

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Fonct.	513 899.84	480 203.60	-33 696.24
	Invest.	0.00	0.00	0.00
Reports exercice 2014	Fonct. (002)	0.00	107 864.49	107 864.49
	Invest (001)	0.00	0.00	0
Total (réalisations + reports)		513 899.84	588 068.09	74 168.25
RAR à reporter en 2016		0.00	0.00	
Résultat cumulé	Fonct	513 899.84	588 068.09	74 168.25
	Invest	0.00	0.00	
	TOTAL	513 899.84	588 068.09	74 168.25

Les résultats feront l'objet d'un report au 002 (74 168.25€) au budget primitif 2016. Les comptes de gestion et administratifs sont en accord.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité des membres présents et représentés ces résultats, approuve le compte de gestion et le CA et autorise les reports au budget primitif 2016.

CA / CG Budget Commerce 2015

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Fonct.	10 414.86	16 805.00	6 390.14
	Invest.	14 325.12	6 969.30	-7 355.82
Reports exercice 2014	Fonct. (002)	0.00	0.00	0.00
	Invest (001)	13 774.15	0.00	-13 774.15
Total (réalisations + reports)		38 514.13	23 774.30	
RAR à reporter en 2016		0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Fonct	10 414.86	16 805.00	6 390.14
	Invest	28 099.27	6 969.30	-21 129.97
	TOTAL	38 514.13	23 774.30	-14 739.83

Les résultats feront l'objet d'un report au 001 (21 129.97€) au budget primitif 2016. Une affectation au 1068 (Invest Recettes) pour 6 390.14€ sera inscrite au budget primitif 2016.

Les comptes de gestion et administratifs sont en accord.

Mr Marilly indique que les commerçants avaient parlé d'anticiper l'achat de la cellule commerciale et veut savoir si cela est toujours d'actualité.

Mme Paggi lui répond que les commerçants n'en ont pas parlé à la CCPMC.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité des membres présents et représentés ces résultats, approuve le compte de gestion et le CA et autorise les reports au budget primitif 2016.

1.4. Vote des taux de fiscalité

Le conseil doit se prononcer sur une proposition d'augmentation de 2 ou 3 ou 4% sur les 3 taxes (montant 2015 additionné 938 466€) et sur le passage du taux de CFE de 20.48% à 21.50% (de 148 772€ à 154 461€ en produit attendu CFE), soit une hausse de 4.90%.

3 simulations ont été faites auprès de la DGFIP :

*Si hausse de **2%** des 3 taxes + CFE à 21.50% (154 461€) = 1 156 656€ soit un produit attendu de **+69 418€***

*Si hausse de **3%** des 3 taxes + CFE à 21.50% (154 461€) = 1 166 481 soit un produit attendu de **+79 243€***

*Si hausse de **4%** des 3 taxes + CFE à 21.50% (154 461€) = 1 175 962€ soit un produit attendu de **+88 724€***

Mme Paggi précise que cette augmentation permettra d'anticiper les nouveaux frais administratifs car il y aura des recrutements.

Mme Larrieu précise que ces augmentations n'ont pas de lien avec les nouvelles compétences car ces dernières seront « taxables ».

Mme Wolfersperger insiste sur le fait que les habitants du Pays de Montbozon subissent déjà une augmentation importante de leur fiscalité suite à la fusion de 2014.

Mr Bas explique que cette augmentation a pour objectif de compenser la baisse des dotations de l'état et également le retrait de certains financeurs notamment le Conseil départemental (repas périscolaire, surveillantes de bus).

Mme Paggi souligne également la perte du FPIC.

Mr Blondel demande pourquoi l'effort fiscal doit être principalement porté par les particuliers.

Mme Paggi lui répond que la CFE, qui est à 21.50%, a atteint son niveau maximal, elle ne peut plus être augmentée.

Mr Laurent demande quels sont les taux de CFE pour le Pays Riolois et le Pays de Rougemont.

Mme Gauthier précise que les taux d'imposition pratiqués au Pays de Lure sont bien inférieurs à ceux de la Communauté de communes.

Mr Jeannerod indique également que la Trésorerie a demandé à beaucoup de Mairies du territoire d'augmenter leur fiscalité, il y aurait donc une double augmentation pour les habitants.

Mme Paggi explique que les dotations de l'Etat sont conditionnées à l'effort fiscal des collectivités.

Mr Pageaux expose qu'à l'heure actuelle, peu de collectivités n'augmentent pas leurs impôts. Cependant, au dernier Conseil communautaire, il a été annoncé plus de 88 000€ d'impayés. Est-on obligé d'augmenter les impôts alors qu'il y a beaucoup de ménages en difficulté sur le territoire de la Communauté ?

Mr Prétot précise qu'il est encore difficile de prévoir l'incidence financière des nouvelles compétences, en cas de difficultés de la CCPMC, il faudra faire attention à ne pas augmenter trop brutalement la fiscalité.

Mr Pageaux explique qu'il aurait approuvé une augmentation de la fiscalité s'il y avait eu un vrai projet de développement économique, d'investissement pour le territoire, et non pas juste une Communauté de communes qui gère des compétences qui lui sont imposées par l'Etat.

Mr Pagani estime que l'on ne peut pas encourager le développement des entreprises sur le territoire si la CFE est à son taux maximal. Il demande également ce qui a été prévu au budget présenté ce soir concernant la fiscalité.

Mme Paggi lui répond que le budget tel qu'il est présenté ce soir ne prévoit pas d'augmentation de la fiscalité.

Le Conseil communautaire rejette, à la majorité des membres présents et représentés (27 voix contre, 8 voix pour) les propositions d'augmentation de la fiscalité.

1.5. Attributions de compensation 2016 (Cf. annexe)

Il convient au conseil communautaire de se prononcer sur le montant des attributions de compensation pour l'année 2016.

Vous trouverez grisée dans le tableau, la modification de certains montants suite à une erreur dans les effectifs du pôle éducatif de Montbozon.

Comme pour l'année 2015, les attributions de compensation seront demandées en une seule fois aux communes à la fin du mois de juin.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le montant des attributions de compensation en annexe pour l'année 2016 ; autorise le Président à percevoir ou verser les sommes correspondantes et à signer tout document afférent.

1.6. Budgets Primitifs 2016 pour Budget principal, ZA, Commerce et OM :

La synthèse suivante est présentée pour chacun des budgets :

Mme Paggi précise que par mesure de sureté, certaines dépenses ont été majorées et les recettes minorées.

Mme Paggi présente le budget article par article.

BP 2016 BUDGET PRINCIPAL				
CCPMC 510	D		R	
F	CH 11	866 550.00 €	CH 002 EXC REPORTE FONCT	1 189 866.85 €
	CH 12	1 800 000.00 €	CH 013 ATTENUATION DE CHARGES	116 500.15 €
	CH 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	170 000.00 €	CH 042 AMORTISSMT	135 900.00 €
	CH 022- DEPENSES IMPREVUES	261 000.00 €	CH 70 PRODUITS DE SERVICE	439 300.00 €
	CH 023- VIRT SECT INV	513 930.00 €	CH 73 IMPOTS	1 622 500.00 €
	CH 042- AMORTISSMT	282 087.00 €	CH 74 DOTATIONS	1 023 000.00 €
	CH 65	385 500.00 €	CH 75 AUTRES PRODUITS	26 000.00 €
	CH 66 - CHARGES FINANCIERES	262 000.00 €	CH 76	0.00 €
	CH 67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000.00 €	CH 77	0.00 €
TOTAL	4 553 067.00 €		4 553 067.00 €	
I	CH 001 DEF INVEST REPORTE	9 727.11 €	CH 001 EXC INV	0.00 €
	CH 040 AMORTISSMT	135 900.00 €	CH 021 VIRT SECT FONCT	513 930.00 €
	CH 16 EMPRUNTS	317 850.00 €	CH 040 AMORTISSMT	282 087.00 €
	REGUL SIVM 1641-041	2 128.00 €	REGUL SIVM 16818-041	2 128.00 €
	CH 20 ETUDES DOC URBA	50 000.00 €	CH 10 DOTATIONS	50 000.89 €
	CH 204 SUBV INV	20 000.00 €	CH 13 SUBV INVEST	40 360.00 €
	CH 21 IMMOBILISATIONS	283 627.89 €	CH 16 CAUTIONNEMENT	1 000.00 €
	CH 23 IMMO EN COURS	80 000.00 €	1068	9 727.11 €
TOTAL	899 233.00 €		899 233.00 €	

Mr Pageaux demande pourquoi l'article relatif aux petits équipements double entre 2015 et 2016.

Mme Paggi lui répond que cet article concerne principalement les périscolaires. Contrairement à l'année 2015 où les dépenses des périscolaires (Dampierre, Loulans et Montbozon) n'ont commencé qu'en septembre, l'année 2016 est une année complète de régie.

Mr Pageaux demande à ce qu'il n'y ait qu'un seul acheteur pour l'ensemble des sites afin de limiter les dépenses. Il est possible de faire des économies sur cette ligne.

Mme Paggi lui répond que les périscolaires se voient attribuer un budget en début de chaque année (distribué le matin même aux directrices de site). De plus, l'ensemble des achats est validé au siège. Enfin, l'excédent de 2015 s'explique aussi parce que les services ont fait attention aux dépenses.

Mr Dussaucy déplore que la grande majorité des dépenses concerne les périscolaires et les crèches. Il faut expliquer aux habitants que l'ensemble de la fiscalité qu'ils paient ne finance quasiment que les politiques enfance et jeunesse.

Mme Paggi explique que ce sont les dépenses d'Estredia qui figurent au 611. Il y a une augmentation car en 2015 c'est la FDFR qui rémunérait directement la cuisine de Villersexel, aujourd'hui l'ensemble des dépenses « cantine » figure à cet article.

Mme Larrieu met en avant le coût très important des photocopies.

Mme Paggi lui explique que la Communauté de communes s'oriente de plus en plus vers la dématérialisation. Enfin, des efforts sont demandés aux services (siège, périscolaires et crèches) ainsi qu'aux écoles du territoire.

Mr Blondel estime que la baisse de la consommation de papier dans les écoles passe par l'achat de VPI.

Mme Paggi lui répond qu'il est prévu d'équiper cette année les écoles d'un VPI supplémentaire.

Mr Pageaux indique qu'il y a beaucoup trop de petites interventions (entretien bâtiments), une réflexion doit être fournie afin de limiter ce type de dépenses.

Mme Paggi lui répond que pour la grande majorité des interventions, ce sont des interventions d'urgence (fuites d'eau, problème électrique...). Dans la grande majorité des cas, les services prennent le même prestataire pour intervenir.

Mr Pageaux est surpris de la différence entre le CA 2015 et le BP 2016 pour l'article 61522. Les dépenses n'ont été que de 4000€ au CA ; cela veut donc dire que les pôles sont en bon état. Pourquoi donc augmenter les dépenses prévisionnelles à 10 000€ ?

Mme Larrieu demande pourquoi la CCPMC ne forme pas ses agents, sur ce genre de petits travaux, afin d'éviter d'avoir recours à de nombreux prestataires. La formation représenterait peut-être un investissement important ; toutefois elle permettrait de faire des économies sur le long terme.

Mr Jourdet explique que pour des petites choses cela ne pose pas de souci de les faire faire aux agents mais lorsqu'il s'agit de problèmes électriques (va-et-vient, néons à changer, ...) par exemple la CCPMC n'a pas d'autre choix que de recourir à des entreprises ou aux agents communaux.

Mr Pageaux précise que de nombreuses conventions ont été signées concernant l'entretien des locaux. Il cite l'exemple de Vellefaux avec le syndicat de la croix de Tassigny. Normalement, ces conventions devraient diminuer le recours aux entreprises et faire baisser les coûts d'entretien.

Les élus s'étonnent du montant prévu au 012.

Mme Paggi les alerte sur le fait que la CCPMC gère le personnel de la crèche de Montbozon et des périscolaires de Loulans, Montbozon, Dampierre et Authoison seulement depuis septembre 2015. Enfin, le chapitre a été abondé de 100 000€ afin de faire face à de potentiels recrutements : SPANC, PLUI et RH. Elle précise qu'il a été prévu une marge de manœuvre importante sachant que sur le poste RH, un nouvel agent arrive au 1^{er} mai pour 22h00 au siège.

Mr Pageaux indique qu'il ne retrouve pas l'article 64136 présent au CA mais absent au BP.

Mme Paggi lui indique que cet article a été regroupé avec un autre article.

Mr Pageaux demande des explications concernant les indemnités de licenciement figurant au CA 2015.

Mme Paggi lui indique qu'il s'agit de 2 agents FDFR qui n'ont pas souhaité intégrer la CCPMC.

Mme Paggi explique que les recettes du FPIC ne figurent pas au BP 2016 car la collectivité n'est pas certaine de les toucher, il s'agit de dépenses conditionnées à l'effort fiscal de l'EPCI et de ses communes membres.

Concernant le budget d'investissement, il y a une augmentation des emprunts car la collectivité rembourse de + en + de capital.

Mr Pageaux indique que dans le CA 2015 il y a 76 000€ de petits investissements et donc de rénovation, il n'y a rien de ce qui avait été inscrit au BP 2015.

Mme Paggi lui répond qu'il y a les vestiaires de foot de Dampierre, la passerelle de la piscine, ...

Mr Pageaux précise qu'il s'agit uniquement de rénovation ; par exemple, il n'y a rien sur les cours d'eau. Il demande si les travaux non réalisés inscrits au BP 2015 ont été réinscrits au BP 2016.

Mme Paggi lui répond que plusieurs projets sont inscrits pour 2016 dont notamment : la réalisation d'une cour périscolaire à Authoison, la réalisation de marquage au sol dans les écoles, la restauration écologique de la Linotte.

Mr Pageaux estime que le CA relatif à la section d'investissement est trop globalisé, il faudrait plus la détailler. Il cite l'exemple de la piscine de Dampierre : 50 000€ de dépenses avaient été provisionnés pour malfaçon, cela a-t-il été réalisé ?

Mme Paggi lui répond que 28000€ ont été investis pour la restauration de la passerelle, de la fresque, ... Mme Paggi précise qu'il y a eu beaucoup de petites dépenses d'investissement et qu'il était donc très difficile d'inscrire tout le détail. Elle rappelle que le Grand livre 2015 est à disposition des élus.

BP ZA 2016				
BP 511	D		R	
F	608-11 PRET- TVX	48 100.00 €	002 EXC FONCT	415 180.23 €
	63512-11 TAXES	1 000.00 €	7015 VENTES	29 000.00 €
	7133-042 STOCK INITIAL	892 981.00 €	7478 SUBV EQUILIBRE	118 172.86 €
	023 VIRT INV	562 363.09 €	7133-042 STOCK FINAL	942 091.00 €
TOTAL		1 504 444.09 €		1 504 444.09 €
I	001 DEF INV	468 703.09 €	021 VIRT SECT FONCT	562 363.09 €
	1641-16 PRÊT	44 550.00 €	3355-040 STOCK INITIAL	892 981.00 €
	3355-040 STOCK FINAL	942 091.00 €		
TOTAL		1 455 344.09 €		1 455 344.09 €

Mme Paggi explique qu'il s'agit sur ce budget essentiellement d'opération d'équilibrage. Les terrains apparaissent en stock initial.

Mr Prétot rappelle qu'il est allé à une réunion au Pays des 7 rivières concernant le projet de restauration sur la ZA.

Mr Millefert indique qu'un restaurant devrait également ouvrir sur Rioz.

BP OM 2016				
BP 512	D		R	
F	62871 -RBT BUDGET PRINCIPAL	15 000.00 €	002 EXC FONCT	74 168.25 €
	022 - DEPENSES IMPREVUES	5 000.00 €	70611 REDEVANCES	450 831.75 €
	6541-6452 ADNV	10 000.00 €		
	6554 - ORGANISMES	490 000.00 €		
	673 - TITRES ANNULES	5 000.00 €		
TOTAL		525 000.00 €		525 000.00 €
I				
TOTAL		0.00 €		0.00 €

BP COMMERCE 2016				
BP 513	D		R	
F	63512-11 TAXES	2 000.00 €	002 EXC FONCT	
	66111-11 EMPRUNT	6 028.00 €	70878 RBT TAXES	2 000.00 €
	023 VIRT SECT INV	32 427.86 €	7478 (subv equilibre)	27 264.00 €
	608 TVX	3 808.14 €	752 LOYER	15 000.00 €
TOTAL		44 264.00 €		44 264.00 €
I	001 DEF INV	21 129.97 €	021 VIRT SECT F	32 427.86 €
	1641-16 EMPRUNT	15 688.00 €	1068 EXC FONCT	6 390.14 €
	2113 TVX	2 000.03 €		
TOTAL		38 818.00 €		38 818.00 €

Une subvention d'équilibre du budget principal au budget ZA est prévue pour 118 172.86€ et au budget Commerce pour 27 264.00€. Une affectation au 1068 est proposée pour 6 390.14€ au budget Commerce et pour 9 727.11€ au budget principal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le budget primitif 2016 tel que présenté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le budget primitif 2016 de la ZA tel que présenté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le budget primitif 2016 des OM tel que présenté.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le budget primitif 2016 du commerce tel que présenté.

Après le vote des budgets, Mme Paggi projette un PowerPoint présentant les différents budgets de 2015 et de 2016 de manière synthétique.

1.7. Cotisation à l'Office du Tourisme du Pays des 7 rivières 2016

Mr Prétot explique que la cotisation de la CCPMC est de 0.90€/habitant, celle de la CCPR (sur l'année 2015) de 1.00€. Suite à plusieurs échanges avec le Pays Riolais, il a été décidé par les 2 Présidents de proposer à leur Conseil communautaire un montant de cotisation de 1.10€ pour 2016. A l'heure actuelle, la CCPMC doit travailler avec la CCPR. Il faut faire preuve de bon sens et harmoniser les tarifs.

Mr Pageaux demande quelle est la position des Vice-présidents concernant ce point ?

Mr Millefert indique que cette délibération est déjà passée en décembre 2015, soit il y a 4 mois. On ne doit pas revenir sur ce qui a été délibéré il y a si peu de temps.

Mr Bas abonde dans le sens de Mr Millefert.

Mr Blondel questionne les élus sur leur volonté de développer le tourisme sur la CCPMC. Pour ce faire, il faut se donner les moyens d'agir. De plus, la CCPMC a déjà développé avec le Pays Riolais un bon partenariat concernant le SPANC.

Mme Wolfersperger indique qu'il est normal d'augmenter les tarifs de 0.20€ afin de les harmoniser avec ceux du Pays Riolais.

Mr Prétot précise qu'il y a beaucoup de bénévoles de l'office de tourisme qui viennent de Rioz et quasiment pas qui viennent de Montbozon.

Mme Larrieu indique que le Conseil communautaire s'est prononcé en décembre 2015 en faveur de l'augmentation de la cotisation à l'OT pour l'année 2016, cette dernière passant de 0.75€ à 0.90€. S'il doit y avoir une nouvelle augmentation la décision devra être prise fin 2016 pour 2017.

Mr Pagani explique que l'OT des 7 rivières est un des rares offices intercommunautaires cela est une vraie chance. De plus, cette augmentation ne représente pas un montant important, seulement 700€.

Mr Pageaux explique qu'il est d'accord avec Mr Millefert, cela fait la 2^{ème} fois que l'on revient sur une délibération. On décide les choses puis quelques mois après on change.

Mme Fleurot explique qu'elle est consciente de l'importance de la compétence tourisme incombant Communautés de Communes, toutefois, cela est gênant de revenir sur une délibération. Elle propose de ne pas revenir sur la délibération de décembre 2015 mais de voter une subvention d'équilibre pour l'Office de Tourisme pour l'année 2016.

Plusieurs élus approuvent la proposition de Mme Fleurot.

Mme Larrieu est d'accord avec cette proposition mais demande à ce que cette délibération soit reportée au prochain Conseil.

Mr Prétot soumet la proposition initiale au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés (7 voix contre, 2 abstentions) approuve la hausse de la cotisation à 1.10€/habitant pour 2016.

1.8. Location d'un écran géant pour les championnats de cyclisme

Mr Prétot propose au Conseil, en plus de la création d'un panneau, de mettre en place un écran géant sur la commune de La Demie.

Mr Jourdet précise que cette proposition a déjà été évoquée en Commission communication. Cela permettrait une retransmission de l'ensemble du Championnat. L'écran est à peu près le même que celui qui va être installé sur Vesoul.

Mr Pagani précise que cette manifestation va engendrer beaucoup d'exposition médiatique.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées (2 abstentions), approuve le projet et autorise le Président à signer tout document afférent.

2°. Questions diverses.

Mr Prétot informe le Conseil communautaire du décès de Mme Belnoue.

Mr Prétot indique que la Gendarmerie de Montbozon fera une intervention au prochain Conseil.

Annexe 1

2016 CLECT

Communes	Communes		Réalisation 2015	Prévisions 2016	Fiscalité	Variation	Montant à reverser ou à recevoir
	Nbre d'enfants 2015	Nbre d'enfants 2016					
Authouzon	42	47	33 005,32 €	36 207,24 €	14 329,03 €	3 201,31 €	21 098,24 €
La Barre	30	9	12 031,84 €	11 096,67 €	4 102,00 €	-933,17 €	6 936,67 €
Beaumont-Albertens	43	43	51 620,87 €	51 396,21 €	35 234,00 €	-234,66 €	16 167,21 €
Desnans	11	6,3(+0,1)	6 477,21 €	6 610,55 €	3 774,00 €	-1 966,66 €	2 896,55 €
Boullions-lès-Montbozon	15	14,5	11 795,61 €	10 991,34 €	6 165,00 €	802,13 €	4 828,34 €
Conans	12	12	14 751,17 €	14 285,69 €	8 930,00 €	-45,48 €	5 355,69 €
Chassevillers-Montbozon	8	6(+2)(V)	11 563,37 €	11 503,37 €	14 861,00 €	0,00 €	-3 277,63 €
Cognibars	3	6	3 741,46 €	5 638,77 €	5 180,00 €	1 897,31 €	258,77 €
Dampierre-sur-Innotte	209	116(+1)(V)	154 419,21 €	155 650,62 €	43 996,00 €	1 231,41 €	111 664,62 €
La Demie	16	18	20 036,90 €	21 965,23 €	93,00 €	1 963,29 €	21 876,29 €
Echeroz-le Sec	25	24	45 566,30 €	44 343,71 €	6 910,00 €	-1 222,29 €	27 433,71 €
Flain	19	16(+3)(V)	16 546,37 €	16 536,37 €	11 762,00 €	0,00 €	4 784,37 €
Fontunels-lès-Montbozon	32	35(+3) (partie allierée)	26 381,24 €	27 506,33 €	17 627,00 €	1 325,09 €	9 889,33 €
Larrières-Munans	32	35(+2)(V)	35 207,55 €	40 704,53 €	45 252,00 €	5 096,98 €	-5 147,47 €
Loulaux-Verchamp	59	53	66 868,23 €	61 274,66 €	65 760,00 €	-5 593,57 €	-4 485,34 €
Le Megheroy	7	9	10 267,30 €	12 296,73 €	13,00 €	2 019,73 €	12 273,73 €
Mausains	4	6	3 798,24 €	4 862,78 €	2 730,00 €	1 064,54 €	2 132,78 €
Montbozon	72	72(+0)(H-1)(V)	57 923,90 €	57 906,92 €	55 288,00 €	14,88 €	2 620,92 €
Neuves-lès-La Demie	11	13	21 757,90 €	23 747,36 €	3 044,00 €	1 990,36 €	20 703,36 €
Ormarais	6	6	7 248,12 €	7 215,37 €	6 002,00 €	34,78 €	1 213,37 €
Roche-sur-Innotte	3	3	4 573,99 €	4 996,72 €	6 796,00 €	-16,27 €	-1 828,28 €
Thiéffrans	15	13(+1) (partie allierée +2)(C)	12 985,84 €	13 082,61 €	9 697,00 €	96,77 €	3 425,61 €
Thierrans	18	15	19 356,18 €	10 755,30 €	4 480,00 €	-2 400,79 €	6 275,49 €
Valeris-les-Bois	38	34	49 284,90 €	45 356,75 €	1 792,00 €	-4 427,24 €	43 574,76 €
Velafoux	42	42(+0)(V)	57 660,30 €	59 419,14 €	24 049,00 €	1 759,14 €	35 370,14 €
Villers-Paier	6	5	4 698,90 €	4 208,54 €	2 105,00 €	-640,76 €	1 863,54 €
Vy-lès-Hain	27	23(+2)(V)	15 439,69 €	18 199,17 €	4 906,00 €	-1 260,52 €	13 173,17 €